VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **053/2023**

Finances : 7 – 7.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 25/05/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 25
Date d'affichage : 13/06/2023

VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 9 Juin à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : M. Jacques MAUSSIRE, M. Damien SOREL, Mme Béatrice MIKUSINSKI, Mme Hélène DEBACKER.
Ont donné pouvoir : M. Jacques MAUSSIRE à Mme Florence LECAMUS, M. Damien SOREL à Mme Séverine LOUVEAU, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, Mme Hélène DEBACKER à M. Christian RICHARD
Absents non Excusés : M. Antoine BIGNON, M. Bruno ROUX,
Secrétaire de Séance : Mme Paméla LAMBERT

OBJET : Confection des paies informatiques des agents et élus de la collectivité

Rapporteur : Mme Paméla LAMBERT Adjoint aux Finances

Face à une complexité législative constante et aux changements réglementaires réguliers la ville est contrainte à une réactivité toujours plus grande. Cela demande de la rigueur pour assurer un véritable suivi des payes, des charges et des cotisations. L'agent y consacre beaucoup de temps, au détriment des autres activités de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Orne propose une prestation d'accompagnement dans les différentes opérations relatives à la paie et est en mesure de réaliser chaque mois, pour la Collectivité et le Camping le traitement de la paie des personnels rémunérés par l'Etablissement ainsi que les indemnités des élus.

Ces travaux seront rémunérés sur les bases suivantes :

- Forfait annuel de 300 €
- 8 € par bulletin de salaire par mois

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la Collectivité.

Il est présenté au conseil le projet de convention et il est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** de confier, au 1er juillet 2023, le traitement de la paie de la Ville de Sées et du Camping au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Orne ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Paméla LAMBERT

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SÉES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 14 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20230609-Del-053-2023-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023